SÉNAT DU CANADA

BILL SD-206.

Loi pour faire droit à Ann Marguerite MacDonald.

Préambule.

CONSIDÉRANT qu'Ann Marguerite MacDonald, demeurant en la cité de Saint-Laurent, province de Québec, épouse de Russell Albert MacDonald, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le septième jour de septembre 1957, en ladite cité, et qu'elle était alors Ann Marguerite Barnett; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et 10 qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

1. Ce mariage est dissous par la présente loi et demeurera 15 à tous égards nul et de nul effet.